



22 JUL 2022

**Le Ministre d'Etat chargé de la Justice, de la Promotion
des Droits Humains et de la Bonne Gouvernance,
Garde des Sceaux**

À

Madame la Directrice de la Division des Droits de l'Homme de
la MINUSCA, Représentante du Haut-Commissaire aux Droits
de l'Homme

Bangui

Objet : Observations sur le rapport public du Haut-Commissariat
des Nations Unies aux Droits de l'Homme sur les violences
sexuelles liées au conflit dans les Préfectures de Mbomou et
Haute-Kotto de décembre 2020 à mars 2022.

Réf. HRD/2022/07/001 du 04 juillet 2022

Madame la Directrice,

Par correspondance citée en référence, vous avez bien voulu me communiquer les résultats des enquêtes de la Division des Droits de l'Homme de la MINUSCA sur les cas de violences sexuelles liées au conflit perpétré par les groupes armés dans les préfectures de Mbomou et de Haute-Kotto, aux fins des observations du Gouvernement.

Par la présente, j'ai l'honneur de vous faire parvenir les observations qui suivent :

La RCA depuis son accession à la souveraineté internationale le 13 août 1960 se veut un Etat de droit où les droits sont garantis et protéger au travers des instruments juridiques internationaux auxquels elle a souscrit et décliné dans sa législation nationale.

Il s'est trouvé que la mise en œuvre de cette mission est rendue difficile compte tenu de l'instabilité alimentée par la présence des groupes armés, et corollairement les populations civiles, notamment les plus vulnérables en payent un lourd tribut.

Le Gouvernement se félicite de l'appui de la Division des Droits de l'Homme de la MINUSCA qui a permis, pour la période documentée, à identifier clairement les groupes armés responsables des cas présumés de violences sexuelles liées aux conflits.

Sur la base du rapport, les autorités judiciaires compétentes ont requis l'ouverture des enquêtes judiciaires confiées à l'Unité Mixte d'Intervention et de Répression des Violences Sexuelles faites aux Femmes et aux Enfants (UMIRR), et d'autres unités territorialement compétentes.

A la clôture des enquêtes imitées contre ces groupes armés ayant perpétrés des crimes sexuels liés aux conflits, les juridictions répressives en aviseront.

Ces actions judiciaires se complètent de celles visant à créer un environnement protecteur pour la population civile qui se déclinent comme suit :

- le Gouvernement s'est doté, le 15 avril 2022, d'un Plan National d'Action de lutte contre la Traite d'Enfants sous toutes formes qui vise spécifiquement à prévenir l'utilisation et le recrutement d'enfants dans les conflits.
- Courant juin 2022, le Plan d'actions nationales de la lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre et violences sexuelles liées aux conflits en RCA a été adopté, en sus des mesures déjà prises, notamment la nomination d'une ministre conseillère, point focal en la matière à la Présidence de la République et la mise en place d'un Comité stratégique de lutte contre les violences sexuelles Basées sur le Genre liées aux conflits.
- Le plan d'action pluriannuel 2022-2023 a été adopté par le comité stratégique d'un montant de 954.500 dollars. Pour la réalisation de ces objectifs nous sollicitons l'appui de tous les partenaires financiers
- Le Gouvernement rappelle que la lutte contre l'impunité, selon la vision du Président de la République, Chef de l'Etat, constitue la colonne vertébrale de ses actions. C'est ainsi que, la Cour d'Appel Bangui lors de sa première session criminelle du 29 avril au 21 juin 2022 a enrôlé et jugé des affaires relatives aux violences sexuelles liées aux conflits. La Cour d'Appel de Bouar est en pleine session criminelle. Celle de Bambari se déroulera en Août 2022.
- La restauration de l'autorité de l'Etat constitue pour le gouvernement une priorité et un gage de la protection des droits humains. Les efforts déployés ont abouti au redéploiement et au redimensionnement des Forces de Défense et de Sécurité sur la quasi-totalité du territoire pour garantir la sécurité, la paix, la cohésion sociale et le vivre ensemble. Conséquemment, il y a une nette augmentation des fonctionnaires dans les services publics déconcentrés en provinces est perceptible. Cette extension de l'autorité de l'Etat a facilité les investigations sur les violations des Droits de l'Homme et du Droit International Humanitaire, notamment les cas de violences sexuelles liées aux conflits, ainsi que l'accès des populations à la justice.
- Aussi, dans le cadre des actions préventives, la Ministre Conseillère, courant avril 2022, a sensibilisé à Paoua les éléments des FACA à lutter contre les Violences sexuelles liées aux conflits et à aider les survivants vers les acteurs de soutien les plus proches.

Telles sont les observations que m'inspire le rapport public du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme sur les violences sexuelles liées au conflit dans les Préfectures de Mbomou et Haute-Kotto de décembre 2020 à mars 2022.

Vous en souhaitant, bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice de la Division des Droits de l'Homme de la MINUSCA, Représentante du Haut-Commissaire aux Droits de l'Homme des Nations Unies, l'expression de ma parfaite considération.

Copies :

PRCE.....ATCR

PMCG.....ATCR

**Représentant Spécial du Secrétaire
Général des Nations Unies...ATI**



Dr Arnaud DJOUBAYE ABAZENE,

*Ministre d'Etat Chargé de la Justice la Promotion des Droits Humains
et de la Bonne Gouvernance, Gardé des Sceaux*